Image not found or type unknown

Signification ordonnance paiement

Par **gregman**, le **22/10/2014** à **16:11**

Bonjour, je voudrai connaître les modalités pour négocier avec un créancier lorsque j ai fait opposition à une injonction de prétendue exécutoire. N ayant jamais reçu cette injonction puisqu elle a été délivrée à une adresse ou je ne résidais plus (fiscalement prouvable), des frais ont couru,notamment huissiers et courriers expédiés à mon ancienne adresse.
Je souhaiterai contester ces frais. . Quelle démarche ? Merci. Gregman

Par **youris**, le **22/10/2014** à **18:36**

Bjr,
Votre créancier connaissait-il votre nouvelle adresse ?
cdt

Par **gregman**, le **22/10/2014** à **18:56**

Oui il connaît mon adresse puisqu'il a envoyé du jour au lendemain des huissiers exiger le montant de la dette. Les huissiers m ont notifié la signification de l ordonnance de payer exécutoire à laquelle j ai fait appel. bien qu' au courant de mon intention de faire appel et après que j eusse envoyé mon courrier, un huissier est passé chez moi faire un inventaire, qu' il m a facturé notamment (avec le courrier expédié 3jours plus tôt) 400euros !! Je suis déclare à ma résidence depuis janvier 2013, fiscalement, postalement . Le jugement a été rendu en novembre 2013.Les huissiers m ont adressé un pli en janvier 2014.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés